

Lutte anti-vectorielle (LAV) en Grand Est

Bilan annuel régional 2021

www.grand-est.ars.sante.fr

Les agences régionales de santé sont chargées de la surveillance entomologique des insectes vecteurs et de l'intervention autour des nouvelles implantations. Elles sont également en charge des mesures de prospection, traitement et travaux autour des lieux fréquentés par les personnes atteintes de maladies transmises par les moustiques (dengue, chikungunya, zika...).

Avec la publication de nouveaux textes réglementaires en 2019, l'ARS Grand Est est chargée depuis début 2020 de définir les mesures de surveillance épidémiologique, entomologique et de lutte anti-vectorielle en région.

Ce bilan 2021 est celui de la deuxième année de surveillance en Grand Est.

Les opérateurs intervenants en Grand Est

5

C'est le nombre d'opérateurs de démoustication missionnés par l'ARS en 2020 pour la surveillance du moustique tigre et la lutte anti-vectorielle dans les 10 départements du Grand Est :

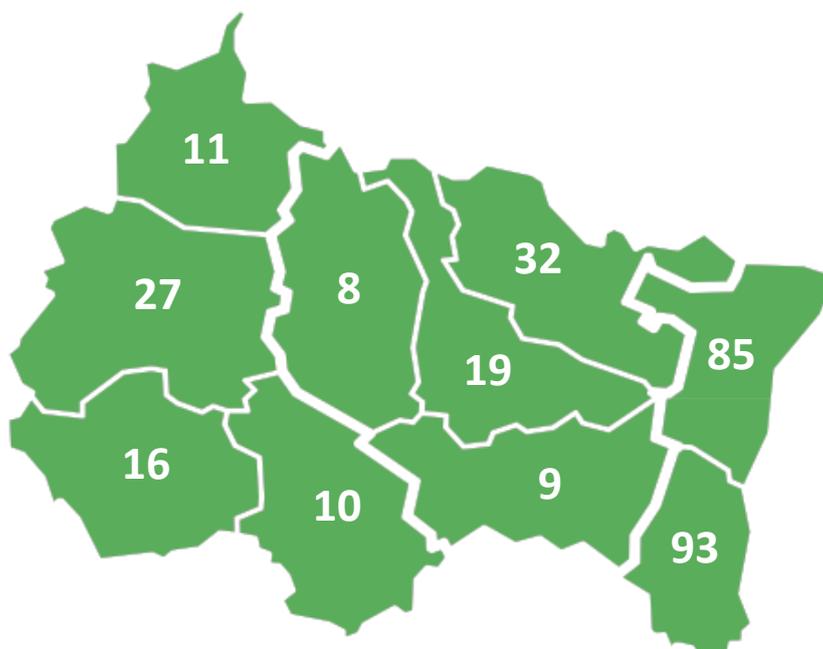
1. Ardennes (08) et Marne (51) : [le LDAR \(Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherches\)](#)
2. Aube (10) : [le SDDEA \(Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et démoustication\)](#) en groupement avec la [FREDON](#)
3. Haute-Marne (52), Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57) et Vosges (88) : [ALTOPICTUS](#)
4. Bas-Rhin (67) : [le Syndicat de lutte contre les moustiques](#)
5. Haut-Rhin (68) : [la Brigade Verte](#)

Les dispositifs de surveillance

310

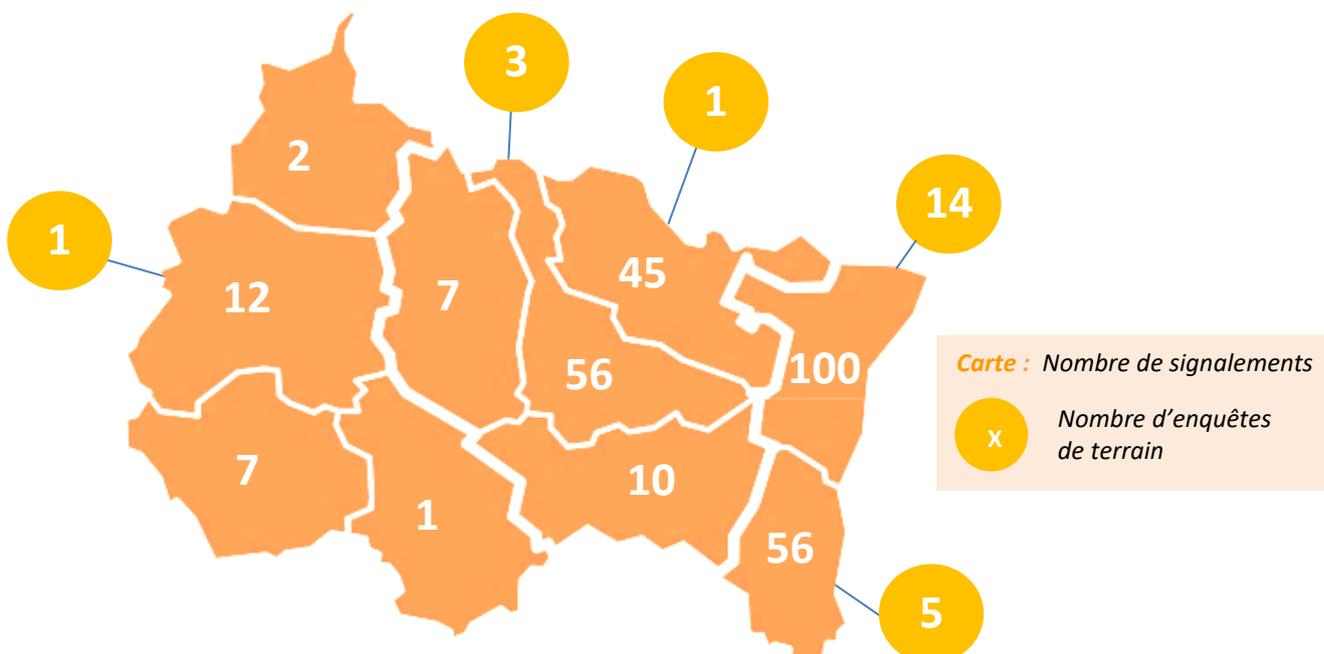
C'est le nombre de pièges constituant le réseau de pièges pondoirs mis en place dans le cadre de la surveillance organisée par l'ARS sur tout le territoire régional.

Ils sont installés au niveau des collectivités les plus peuplées, les sites sensibles et les sites à risque d'importation.



Les signalements et enquêtes

296 signalements de moustique tigre ont été analysés et ont donné lieu à **24** enquêtes de terrain (avec si nécessaire suppression ou traitement larvicide de gîtes, information des habitants, etc.)



Les traitements autour des signalements

Aucune évaluation menée lors des investigations de terrain autour des signalements n'a conclu à la nécessité de mettre en œuvre un traitement adulticide. Les populations riveraines ont été informées et mises à contribution pour aider à la détection de ces insectes et à la lutte contre leur prolifération.

Les communes colonisées

10 nouvelles communes ont été colonisées en 2021 portant à **30** le nombre total de communes colonisées en région Grand Est (l'ensemble des communes colonisées se trouve dans le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et en Meurthe-et-Moselle, département qui ne compte qu'une seule commune colonisée).

Les maladies vectorielles à moustique en Grand Est (dengue, zika, chikungunya...)



0 cas humains autochtones déclarés

7 cas humains importés signalés à l'ARS et investigués dont 2 ont nécessité la mise en œuvre de traitements adulticides pour éviter tout départ d'épidémie

En savoir plus sur la LAV

> Sur notre site internet : www.grand-est.sante.fr

1. [Collectivités territoriales](#) > Sécurité sanitaire et salubrité > Espèces nuisibles à la santé > La lutte anti-vectorielle (LAV)
2. [Grand public](#) > Protégez votre santé > Espèces nuisibles à la santé > Moustique tigre et maladies vectorielles

> Plateforme de surveillance et de signalement : <http://www.signalement-moustique.fr/>